



**MAIRIE de SAINT-CANNAT**  
13760

Séance du 11 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	22
Représentés	7

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire vingt-huit mars deux mille vingt-quatre conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. J. LEVI VALENSI, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, L. MAURIZIO, D. BARBIER, G. SORBA, A.L. FALQUERO, C. POULIQUEN, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, S BOULINGUEZ, M. RIBES, A. RUBIOLO, B. ROSSI LUMBROSO, M.L. VOLAND, C. MARTIN, C. FREMY, M. SOONEKINDT, S. ROCHEZ, C. BARRIERE, G. BESSE.

Absents excusés : D. CAMHI représentée par D. BARBIER, Y. FALCHI représenté par L. MAURIZIO, J.P. VENTURINI représenté par J. GERARD, D. PETIT représenté par M. CATELIN, M. CUTILLO représenté par G. SORBA, P. BUISSON BAUMELOU représenté par M.L. VOLAND, J. PRUNARET représenté par G. BESSE.

N° 2024-023

G. SORBA a été élu secrétaire.

Affectation des  
résultats 2023 de la  
Régie de vente de  
caveaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2012-1246 en date du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Considérant le Conseil d'exploitation de la régie des caveaux, en date du 10 avril 2024, au cours duquel a été donné un avis favorable sur le projet de budget 2024 de la Régie de vente de caveaux,

Considérant la commission des finances en date du 3 avril 2024 au cours de laquelle ont été étudiés le CFU 2023 et le projet de BP 2024 de la Régie de vente de caveaux,

Considérant le compte financier unique 2023 de la Régie municipale de vente de caveaux, adopté par la délibération n°2024-021,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

..... **DECIDE :**

- D'affecter les résultats du compte financier unique 2023 de la Régie de vente de caveaux comme suit :
  - Affectation du résultat excédentaire d'exploitation, de 16.159,75 € pour :
    - 16.159,75 € au compte R002 en recettes d'exploitation
    - 0 € au compte 1068 en investissement
  - Affectation de l'excédent d'investissement de 28.105,82 €
    - 28.105,82 € au compte R001 en investissement

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Guillaume SORBA



Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
J. LEVI VALENSI



Acte rendu exécutoire après envoi en  
Sous-Préfecture le : 17 AVR. 2024  
Affiché le : 17 AVR. 2024

